

## Service des Eaux - Programme de travaux pour l'année 2000

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Les crédits inscrits au Budget Primitif 2000 du Service des Eaux pour la réalisation de travaux dans les stations de traitement et de pompage d'une part, et sur le réseau de distribution d'autre part, sont les suivants :

### 1 - Opérations spécifiques

\* Gestion Technique Centralisée des installations du service : 100 000 F HT sont inscrits à l'article 2315 - code projet 85701 - code service 30700. Cette opération concerne le remplacement de capteurs dans les installations.

\* Système d'Informations Géographiques : 150 000 F HT sont inscrits à l'article 2315 - code projet 89020 - code service 30700 pour continuer la saisie du réseau d'eau par un prestataire extérieur.

\* Périmètre de protection d'Arcier et Chenecey : 200 000 F HT sont inscrits à l'article 2315 - code projet 95017 - code service 30700, pour des études complémentaires éventuellement nécessaires. L'enquête publique pour la prise d'eau de Chenecey-Buillon a eu lieu en mai 1998, le dossier d'enquête publique pour la source d'Arcier est en cours de préparation et devrait être achevé vers la fin de l'année 2000.

\* Rocade Nord-Ouest, voie des Montboucons : cette opération concerne l'équipement de la voie des Montboucons avec une conduite d'interconnexion de gros diamètre : 500 mm destinée à améliorer à terme la sécurité du transfert de l'eau entre les réservoirs de Planoise et de Chailluz : 7 000 000 F HT sont inscrits à l'article 2315 - code projet 97005 - code service 30700. Un report de crédit de 1999 d'un montant de 3 000 000 F figure à cet article. Le coût global de l'opération, entre la rue Lavoisier et la rue de Vesoul, est estimé à 18 880 000 F HT (14 330 000 F pour la canalisation de la Rocade et 4 550 000 F HT en matière de travaux provisoires et définitifs au niveau des échangeurs).

L'aide de l'Agence de l'Eau sera sollicitée pour ce projet.

\* Construction d'un bâtiment au Centre Technique Municipal de la Pelouse en vue du déplacement des Services de l'Eau et de l'Assainissement situés actuellement rue Mégevand 1 000 000 F HT inscrits à l'article 2313 - code projet 96002 - code service 30700.

\* Réfection des vestiaires et sanitaires des personnels au CTM : 500 000 F HT à l'article 2313 - code projet 98193 - code service 30700.

### 2 - Crédits à répartir

A l'article 2315 - code projet 00512 - code service 30700, il a été inscrit un crédit de 9 288 000 F HT pour des travaux :

- dans les stations de traitement et de pompage ;
- sur le réseau de distribution ;
- relatifs à la construction des branchements neufs ;
- relatifs à la rénovation des branchements constitués de canalisations en plomb.

Un complément de crédit d'un montant de 2 000 000 F, prélevé sur l'excédent du CA 1999, sera affecté à cet article lors du vote du Compte Administratif en juin prochain. Dans ces conditions le montant du programme de travaux à établir est de 11 288 000 F HT.

## **1 - Travaux dans les stations de traitement, de pompage et dans les réservoirs**

### **\* Station de Saint-Jean**

Reprise de l'armoire électrique de commande avec installation de variateurs de vitesse pour le fonctionnement des groupes électropompes, remplacement des pompes et mise en place d'un système d'asservissement et de dosage du chlore à l'aide d'une vanne modulante : 1 000 000 F HT.

### **\* Station de Thise et champ captant de Thise-Aérodrome**

Travaux de mise en conformité des installations électriques de Thise-Aérodrome : 200 000 F HT

### **\* Réservoir de Rosemont**

Réfection des peintures de la chambre des vannes et des conduites après les travaux d'électricité en cours : 80 000 F HT.

### **\* Station de Chenecey-Buillon**

Réfection de la terrasse du bâtiment des logements des fontainiers : 200 000 F HT.

### **\* Station de Chailluz**

Entretien des peintures et soubassements de la station et travaux de sécurité : 85 000 F HT.

### **\* Réservoir de La Grette**

Réfection de l'étanchéité du réservoir : 700 000 F HT.

### **\* Station de Griffon**

Mise en place d'une installation de pompage au niveau du réservoir de Griffon en direction du réseau Planoise-Chailluz par l'intermédiaire de la conduite d'inter-connexion de 300 mm de diamètre de l'avenue de Montrapon.

L'utilisation de la Station de la Malate est effectuée au débit voisin de 650 - 700 m<sup>3</sup>/heure en temps normal, l'installation a une capacité nominale de 1 000 m<sup>3</sup>/heure.

Il y a donc une disponibilité de 300 m<sup>3</sup>/heure (hors période de sécheresse) qui peut être transférée sur le réservoir de Griffon et refoulée sur le réseau de Planoise-Chailluz en cas de secours.

Le projet consiste :

- 1) à installer sous le parking à proximité immédiate du réservoir deux groupes électropompes capables de refouler 300 m<sup>3</sup>/heure à 105 m de HMT ;
- 2) à effectuer tous les travaux de fontainerie au pied du réservoir ;
- 3) à assurer l'alimentation électrique nécessaire à ce secours ;
- 4) à mettre en place les dispositifs sur la canalisation de l'avenue de Montrapon permettant de «by-passer» le robinet-vanne Monovar et de refouler sur le réseau haut ;
- 5) les travaux de génie civil nécessaires à installer tous les matériels.

Le projet, estimé à 3 000 000 F, sera réalisé sur 2 exercices budgétaires 2000 et 2001 (1 000 000 F HT sur l'exercice 2000 et 2 000 000 F HT sur l'exercice 2001).

L'aide de l'Agence de l'Eau sera sollicitée pour ce projet dans le cadre du volet «eau potable» figurant au 4<sup>ème</sup> contrat d'agglomération signé le 14 février dernier .

## **2 - Travaux sur le réseau de distribution**

### *2a - Travaux reportés du programme 1999 :*

- . Rue Pochet : 310 000 F HT en coordination avec l'assainissement ;
- . Rue Jean Jaurès : 140 000 F HT en coordination avec la voirie.

### *2b - Travaux effectués en coordination en fonction de programmes d'autres intervenants :*

- . Rue de Chaillot : renforcement et extension du réseau en raison de programme de construction en cours : 500 000 F HT ;
- . Avenue Clemenceau entre place Leclerc et rue Vieille, rue Vieille et avenue Siffert entre place Leclerc et rue Vieille renouvellement des conduites anciennes. Les travaux avenue Siffert ont été anticipés en coordination avec les plantations : 800 000 F HT ;
- . Rue des Saint-Martin : extension du réseau et renforcement en raison d'un programme de construction : 400 000 F HT ;
- . Rue Grosjean : renouvellement et renforcement du réseau : 235 000 F HT ;
- . Chemin de l'Oeillet : renforcement en coordination avec les travaux d'assainissement : 620 000 F HT ;
- . Rue Jérôme Brochet et rue Bellevue : renouvellement des conduites en coordination avec des travaux d'assainissement : 135 000 F HT ;
- . Chemin de la Grange Marguet : renforcement du réseau entre Chemin de Vieilley et Chemin du Barlot et amélioration de la défense contre l'incendie en coordination avec les travaux d'assainissement : 610 000 F HT ;

. Impasse au 24 rue des Cras : renouvellement d'une conduite en liaison avec des travaux d'assainissement : 60 000 F HT ;

. Extension chemin de l'Ecole des Tilleroyes entre la rue Marchand et le café du Rendez-vous du Bois de Pirey : extension à réaliser en urgence en raison des travaux sur la rocade pour permettre d'intervenir sur la conduite de 500 mm : 300 000 F HT ;

. Chemin des Germinettes : renouvellement et renforcement de conduite en coordination avec l'assainissement : 30 000 F HT ;

. Chemin du Fort de Chaudanne : extension du réseau dans un chemin rural pour desservir la propriété MUSY : 67 000 F HT ;

. Rue des Granges : dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'égout, l'entreprise enlèvera les conduites d'eau de 200 et de 325 mm qui ont été abandonnées lors de la rénovation du réseau d'eau en 1987 : montant 40 000 F HT.

. Chemin des Essarts l'Amour : renforcement de la conduite dans la partie ancienne qui est demeurée en 60 mm sur près de 200 mètres : 145 000 F HT

. Rue Pierre Georges, rue Trémolières, rue Roussel : renouvellement d'une conduite ancienne en fonte grise, travaux dans le prolongement de ceux effectués rue des Cras en 1998-1999 : 905 000 F HT ;

#### *2c - Travaux de branchements neufs :*

Les travaux de terrassement pour la réalisation des branchements neufs sont confiés par la Ville de Besançon en qualité de maître d'ouvrage à des entreprises. Le marché à bons de commande est passé pour un montant compris entre 350 000 F et 1 200 000 F HT (500 000 à 600 000 F en année moyenne).

#### *2d - Travaux spécifiques de rénovation des branchements d'eau constitués de canalisation en plomb :*

La directive européenne, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, publiée le 5 décembre 1998 au JOCE est en cours de transcription en droit national. En raison de la modification de la teneur limite en plomb, le programme de remplacement des branchements en plomb pour l'année 2000 est établi ci-après en fonction des travaux du service d'une part et des travaux de voirie d'autre part.

La rénovation des branchements en plomb est effectuée selon les modalités suivantes :

- travaux de terrassement, remblaiement, réfection et divers exécutés par l'entreprise retenue après appel d'offres ;

- travaux de plomberie exécutés en régie par le personnel municipal.

*a) Travaux de remplacement de branchements en plomb : fin de la tranche conditionnelle prévue au marché passé en 1999*

- . chemin des Dessus de Chailluz : 20 branchements
- . chemin de la Barre aux Chevaux : 5 branchements
- . chemin des Essarts Torcols : 24 branchements
- . chemin de Tallenay : 10 branchements
- . rue Leverrier : 19 branchements
- . chemin de Valentin : 61 branchements
- . chemin des Torcols : 17 branchements
- . chemin des Germinettes : 8 branchements
- . rue Champrond : 7 branchements
- . rue du Chapitre et rue des Fusillés : 9 branchements
- . rue Pécelet : 3 branchements

Cela représente 183 branchements pour un total de 1 410 000 F, soit 990 000 F de terrassement payés à l'entreprise et 420 000 F de travaux en régie : fournitures et main d'oeuvre.

*b) Programme de rénovation de branchements en plomb dans le cadre des chantiers de renouvellement ou de renforcement de conduites confiés aux entreprises et vus précédemment (Paragraphes 2a et 2b)*

- . Avenue Clemenceau : 5 branchements
- . Rue Vieille : 12 branchements
- . Avenue Siffert : 1 branchement
- . Rue Pochet : 10 branchements
- . Rue de Chaillot : 12 branchements
- . Rue des Saints-Martin : 20 branchements
- . Chemin des Essarts l'Amour : 7 branchements
- . Rue Grosjean : 6 branchements
- . Chemin de l'Oillet : 15 branchements
- . Chemin de la Grange Marguet : 19 branchements
- . Rues Brochet et Bellevue : 7 branchements

- . Impasse 24 rue des Cras : 3 branchements
- . Rue Professeur Georges et rue Roussel : 14 branchements
- . Chemin des Essarts l'Amour : 7 branchements

Soit au total : 138 branchements

pour un montant de 1 042 000 F, soit 742 000 F de travaux de terrassement payés à l'entreprise et 300 000 F de travaux en régie fournitures et main d'oeuvre.

*c) Programme de rénovation de branchements en plomb à lancer en 2000, dès la fin du chantier correspondant au marché de la tranche conditionnelle*

- . Rue de Chalezeule : 56 branchements
- . Rue Chifflet : 12 branchements
- . Avenue Clemenceau : 40 branchements
- . Chemin de l'Épitaphe : 7 branchements
- . Rue de Fontaine Ecu : 37 branchements
- . Rue des Frères Mercier : 10 branchements
- . Chemin de Palente : 20 branchements
- . Rue Plançon : 8 branchements
- . Chemin du Vernois : 9 branchements
- . Rue Richebourg : 5 branchements
- . Rue de Vittel : 5 branchements

Soit au total : 209 branchements

pour un montant de 1 580 000 F HT, soit 1 114 000 F HT de travaux de terrassement payés à l'entreprise et 466 000 F HT de travaux en régie fournitures et main d'oeuvre.

La récapitulation de la rénovation des branchements en plomb est la suivante :

	Nombre de branchements	Coût des terrassements payés à l'entreprise	Travaux en régie, fournitures et main d'oeuvre	Total
Fin de la tranche conditionnelle du marché 1999	183	990 000	420 000	1 410 000
Rénovation dans le cadre du chantier 2000 de renouvellement de conduites	138	742 000	300 000	1 042 000
Programme spécifique pour 2000	209	1 114 000	466 000	1 580 000
	530	2 846 000	1 186 000	4 032 000

**\* Etude**

Dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection et des autorisations de prélèvement de la Source d'Arcier et de la prise d'eau de Chenecey-Buillon, la DDASS envisage d'imposer un traitement au charbon actif sur les deux installations dans un délai très court de l'ordre de 2 années. Une étude de faisabilité a été confiée à la société SAFEGE après appel d'offres en 1999. Au vu des résultats des analyses des cinq dernières années, SAFEGE propose dans son rapport d'étude d'effectuer un suivi analytique sur ces deux ressources durant une année complète.

Cette campagne d'analyses devrait permettre de contrôler les paramètres suivants : pesticides, hydrocarbures polycycliques aromatiques, hydrocarbures totaux, carbone organique total, oxydabilité au permanganate, azote kjeldahl sur l'eau brute et l'eau traitée de chacune des installations avec une fréquence d'un prélèvement tous les quinze jours.

L'évaluation d'une telle campagne ressort à 460 000 F. L'aide de l'Agence de l'Eau sera sollicitée. Le crédit de 460 000 F est inscrit à l'article 617 (étude) en section fonctionnement du budget du Service des Eaux.

Sur avis favorable de la Commission Eau, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2000 et dont le financement a été prévu au Budget du service,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service des Eaux,

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions du 4<sup>ème</sup> contrat d'agglomération du 14 février 2000 passé avec cet établissement et concernant les travaux de la Rocade Nord-Ouest, les travaux à la station de pompage de Griffon, les travaux de rénovation des branchements en plomb, la campagne d'analyses sur les ressources d'Arcier et de la Loue,

- procéder à l'ajustement, en dépenses et en recettes, des aides de l'Agence de l'Eau obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 11 avril 2000.*